

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX. Arguel : André AVIS. Audeux : Françoise GALLIOU. Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN. Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4). Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD. Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN. Beure : Auguste KOELLER. Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY. Braillans : Alain BLESSEMILLE. Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2). Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION). Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2). Champagny : Claude VOIDEY. Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH. Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2). Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2). Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE). Chemaudin : Bruno COSTANTINI. Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2). Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD). Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1). Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER. Franois : Claude PREIONI. Genes : Maryse MILLET. Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE. La Chevillotte : Jean PIQUARD. La Vèze : Jacques CURTY. Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1). Mamirolle : Daniel HUOT. Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET. Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS. Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY. Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ. Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY. Morre : Gérard VALLET. Nancray : Jean-Pierre MARTIN. Noironte : Bernard MADOUX. Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1). Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA. Pirey : Robert STEPOURJINE. Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4). Rancenay : Michel LETHIER. Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO). Routelle : Claude SIMONIN. Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2). Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU. Tallenay : Jean-Yves PRALON. Thise : Jean TARBOURIECH. Torpes : Dominique GRUBER. Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE. Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4). Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2).

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE. Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL. Beure : Philippe CHANEY. Champoux : Thierry CHATOT. Chemaudin : Gilbert GAVIGNET. Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST. Franois : Françoise GILLET. Le Gratteris : Cédric LINDECKER. Mamirolle : Didier MARQUER. Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR. Morre : Jean-Michel CAYUELA. Nancray : Daniel ROLET. Novillars : Philippe BELUCHE. Osselle : Jacques MENIGOZ. Pirey : Jacques COINTET. Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET. Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE. Saône : Maryse BILLOT. Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY. Thise : Bernard MOYSE. Thoraise : Jean-Michel MAY. Vaire-Arcier : Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRE (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE.

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2011/001434

Rapport n°3.6 - Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention

Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  - Versement d'une subvention

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Pr sident

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budg�taire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « P�le de g�rontologie »	Montant BP 2011 : 15 000 � (enveloppe globale) Montant de l'op�ration : 10 000 �

R sum  :

Le projet de P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC) a  t  officialis  le vendredi 24 avril 2009, au si ge de l'Agence R gionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une exp rience de plusieurs ann es conduite au sein de l'association Le G rontop le  de Bourgogne et de l'Institut R gional du Vieillissement de Franche-Comt .

Afin de renforcer la visibilit  de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE (Groupement d'Int r t Economique), support logistique du projet, est cr  , avec pour Pr sident Monsieur Christophe MADIKA et pour directeur Pierre-Henri DAURE.

Ce GIE de pr figuration du P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  r unit 7 membres :

- la Caisse d'Assurance Retraite et de la Sant  au Travail (CARSAT) Bourgogne-Franche-Comt ,
- les CHU de Besan on et de Dijon,
- les Universit s de Bourgogne et de Franche-Comt ,
- l'Institut R gional du Vieillissement (IRV) et l'association le G rontop le .

Le fonctionnement du projet P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  est sous la direction d'Olivier BOYER et son si ge est sur Besan on.

Ce projet a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g rontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire.

La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait, s'il r pond aux crit res,  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit .

Tous les aspects de la g rontologie sont concern s : vieillissement physique, psychologique, comportemental en relation avec l'environnement social.

Le Grand Besan on soutient depuis 2005 des p les de comp titivit . En effet, le soutien   l'innovation est un axe fort de la politique de d veloppement  conomique du Grand Besan on car il est facteur de comp titivit  pour les entreprises et d'attractivit  pour le territoire. Le projet de PGI BFC s'inscrit   la fois dans cette d marche et dans le besoin de structurer la filiere Sant .

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  sollicite une subvention du Grand Besan on   hauteur de 10 000   pour mener   bien ses actions.

I. L'organisation du P le

Le PGI BFC est organis  juridiquement sous forme d'un GIE.

Quant aux missions de suivi et d'animation du PGI BFC, elles ont  t  confi es par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la sant  et des sports et Nora BERRA, Secr taire d'Etat charg e des a n s,   Olivier BOYER, Directeur de projet du p le. Celui-ci avec son  quipe de 3 personnes se doit d'animer, de coordonner, proposer, orienter et synth tiser les actions de ce p le qui sont propos es et d battues en Conseil d'Orientation. Le Conseil d'Orientation, pr sid  par Jean-Louis FOUSSERET, rassemble des repr sentants de tous les partenaires impliqu s dans le projet : institutions, collectivit s territoriales, associations d'usagers, industriels... Il a la responsabilit  de valider les choix strat giques et op rationnels propos s par l' quipe de direction du projet sur la base des travaux des commissions.

*D lib ration du Conseil de Communaut  du jeudi 30 juin 2011
Communaut  d'Agglom ration du Grand Besan on*

Le Conseil d'Orientation a mis en place trois commissions correspondant aux thèmes centraux du Pôle :

- **la recherche et le développement économique par la valorisation industrielle,**
- **la formation, la capitalisation et les transferts et échanges de bonnes pratiques,**
- **l'adéquation offres-besoins.**

Ces commissions ont pour missions essentielles :

- d'examiner les besoins, les valider, les prioriser et les proposer à la Direction de projet,
- de répertorier les problèmes, dysfonctionnements et anomalies rencontrés et mettre en place les plans d'actions pour les résoudre,
- de définir des objectifs de travail.

II. Les missions du PGI BFC

Ce pôle est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels ...), ce qui lui permet, à travers leur forte mobilisation, de valoriser et optimiser des compétences et des expériences multiples.

Les travaux du PGI BFC s'articulent autour de deux axes forts :

- **le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche,**
- **le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie.**

Il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI BFC via l'espace éthique interrégional :

- pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
- sollicitation et écoute de la personne âgée,
- respect de la citoyenneté de la personne âgée,
- respect de la confidentialité,
- égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
- développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI BFC n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Il tient également à maintenir un regard éthique sur tous les projets, ce qui est convenu entre les membres, depuis l'origine du pôle.

III. Programme d'actions 2011

La mise en place du pôle s'est déroulée en 2010 : entité juridique, gouvernance, commissions de travail et réalisation des premières actions :

- mise en place de la stratégie de communication avec une volonté de visibilité pour la structure grâce à des actions du type : création du site Internet, plaquette, présence à des salons, organisation d'événements comme la Journée nationale des aidants,
- renforcement du réseautage pour aboutir par exemple à un accord de coopération entre le PGI BFC et le Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke lors du Symposium Franco-québécois du 26 novembre 2010, au Ministère de l'Industrie, de l'Economie et de l'Emploi.

A/ Club chercheurs-industriels ou Club Innovation Senior

Les commissions du pôle ont mis en place un Club chercheurs industriels dans lequel des tables rondes sont organisées sur des thématiques. En 2011, la thématique du Club portera sur « Nutrition-olfaction et vieillissement ».

L'objectif du club pour cette année 2011 est de renforcer les partenariats potentiels entre les acteurs privés et publics (Industriels/ Cliniciens/les Unités de Recherche)

B/ Mise en place du Projet « Senior'Act »

Ce projet vise à sensibiliser les entreprises au marché des seniors en innovant ou adaptant leurs produits et services aux besoins des seniors pour les rendre plus compétitives.

C/ Mise en place de partenariats industriels : conclure par exemple un partenariat avec SEB

SEB souhaite travailler avec le PGI BFC en vue de proposer aux personnes âgées des solutions plus adaptées pour s'alimenter à domicile, ce qui est essentiel pour rester chez soi le plus longtemps possible. L'objectif est de proposer une ligne de produits cohérente, qui serait conçue avec des spécialistes de l'ergonomie, de la nutrition, de la gérontologie et de la texture, pour construire un vrai projet collaboratif.

D/ Mise en place de nouvelles formations

Suite à des enquêtes réalisées en 2010, il ressort un besoin sur une offre de formations pratico-pratiques sur les thèmes comme l'accompagnement en fin de vie (81%), les pathologies (78 %), la maltraitance (69 %) et les bons gestes (69 %).

E/ Apporter des solutions dans les domaines « Réseaux et Télésanté »

Conception d'un pack animation pour les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : il s'agit de proposer aux établissements un kit PACK-ANIMATION comprenant diverses offres et outils déjà commercialisés, dont le recensement et la sélection devraient être opérés selon des critères définis par le PGI BFC. Par exemple : une mise en réseau des téléviseurs au sein d'un ou plusieurs établissements, permettant de diffuser de l'information aux résidents (revue de presse, menu de la semaine, jeux...).

Téléconciergerie (domicile) : proposer aux personnes âgées et à leur entourage à domicile une offre de télé-conciergerie.

Développement de nouvelles technologies et outils adaptés aux personnes âgées : développement d'aide à la personne pour l'accès aux nouvelles technologies tant en établissement qu'à domicile : télévision-ordinateur avec webcam intégrée, téléviseur à commande tactile...

F/ Organisation d'évènements, présence sur des salons

Reconduction de la journée des aidants portée par la fondation Novartis, l'organisation d'une conférence avec la Fondation Médéric Alzheimer qui portera sur l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer à l'occasion de la sortie de leur guide repère courant 2011, présence au salon Geronthandicap expo, préparation de l'organisation du colloque international sur la citoyenneté avec le REIACTIS les 25, 26 et 27 janvier 2012 à Dijon.

- 8 JUIL. 2011

IV. Le plan de financement 2011

La demande de financement au Grand Besançon pour l'année 2011 porte sur 10 000 €.

DEPENSES	Montant Prévisionnel K€	RECETTES	Montant Prévisionnel K€
Rémunération	94,5		
Charges de sécurité sociale	40,0	Convention mise à disposition GÉrontopôle /	6,8
Autres charges sociales	1,0	PGI BFC	
Taxe sur les salaires	8,0	Autres produits d'activités annexes	1,6
Total personnel	145,5		
Fournitures et carburants	8,0	Sanofi	18,5
Total services extérieurs	18,6	Subventions :	
		CR Bourgogne	28,0
		CR Franche-Comté	40,0
		ARS Bourgogne	75,0
		Grand Dijon	10,0
		Grand Besançon	10,0
		Ville Dijon	10,0
		Ville Besançon	10,0
Total autres services extérieurs	65,5		
Autres taxes	0		
Investissements	5,0		
Total des dépenses (fonctionnement et investissement)	242,6	Total recettes (subvention fonctionnement)	209,9
Prestations valorisées des partenaires	5,0	Prestations valorisées des partenaires	5,0
		Excédent année 2010	32,5
TOTAL DES DEPENSES (fonctionnement, investissement, valorisation prestataires)	247,6	TOTAL des RECETTES (Fonctionnement, Prestations, Excédent.)	247,6
PROJETS (Senior Act, Colloque...)	195,8	Subventions sur Projets, abonnements.	204,8
Excédent	9,0		
Total des divers postes de dépenses	452,4	Total des diverses sources de recettes	452,4

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

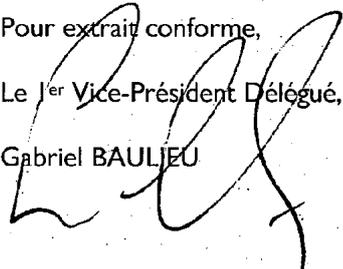
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € destinée au projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président Délégué,
Gabriel BAULJEU





**Convention
relative au soutien du projet
Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté
pour l'année 2011**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du, d'une part,

ET

Le GIE de préfiguration du PGI BFC (Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté), représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Christophe MADIKA, d'autre part/

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4
Vu la délibération n°..... du Conseil de Communauté en date du

EXPOSÉ DES MOTIFS

La CAGB soutient depuis 2005 des pôles de compétitivité. En effet, le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) s'inscrit à la fois dans cette démarche et correspond aux attentes du marché de la santé qui est l'un des champs d'action prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions de gériologie.

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC), a été officialisé le vendredi 24 avril 2009, au siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une expérience de plusieurs années conduite au sein de l'association Le Gériopôle® de Bourgogne et de l'Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté.

Afin de renforcer la visibilité de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE de préfiguration (Groupement d'Intérêt Economique), support logistique, administratif et juridique du PGI BFC, est créé, avec pour Président Monsieur Christophe MADIKA et pour directeur Pierre-Henri DAURE.

Ce GIE de préfiguration du PGI BFC réunit sept membres :

- la CARSAT Bourgogne Franche-Comté,
- les CHU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) et l'association le Gériopôle ®.

Le siège social est situé 2 place St-Jacques à Besançon.

Le directeur de projet du Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) est Monsieur Olivier BOYER.

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gériologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

La démarche vise à faire de ce pôle, un pôle d'excellence qui pourrait, s'il répond aux critères, être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité.

Tous les aspects de la gériologie sont concernés.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté en 2011 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 10 000 € ; cette subvention a été attribuée au Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté par le biais de son GIE sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

Conformément à la délibération du, ce programme fera l'objet de modalités de suivi et d'évaluations spécifiques définies sur la base des indicateurs d'impacts définis dans les annexes 1 et 3.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à conduire les diverses actions conformément au programme et au budget prévisionnel de 452 400 €.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 10 000 €, pour un budget prévisionnel global de 452 400 €, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, soit 5 000 € à la signature de la présente convention,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 3 000 €, sur présentation d'un compte-rendu financier, conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006, et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport d'activité final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final. Celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2011. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB au Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligation du Pôle de gériologie interrégional Bourgogne Franche-Comté

Le Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à mener une réflexion pour tenir des comités de financeurs lors desquels les actions en cours seront présentées aux collectivités financeurs.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à préparer pendant l'année 2011, en co-organisation avec la CAGB, une journée sur les nouvelles technologies, les nouveaux produits liés au vieillissement, à l'autonomie. Les partenaires feront de leur mieux pour que cette manifestation se tienne au premier semestre 2012 et sur Besançon.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à réunir semestriellement les informations relatives aux indicateurs de suivi qui figurent en annexe 3 de la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à transmettre à la CAGB, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modifications et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles.
- En cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Institut Pierre Vernier a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du GIE de préfiguration du
PGI BFC,

Christophe MADIKA

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET